

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2022

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton, sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron, tenue le 20 juin 2022 à 11 h 30 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absences

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, madame Françoise Ruel, technicienne à la direction et au greffe, monsieur Jean-Gabriel Lebel, directeur des Travaux publics, et monsieur Claude Leclair, directeur des Communications et de la vie communautaire.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Construction de trois surfaces de béton pour patinoires extérieures – Adjudication de contrat.**
- 5) **Achat d'une niveleuse – Adjudication de contrat.**
- 6) **Ressources humaines – Embauche de monsieur Étienne Gagnon-Desrosiers à titre de directeur de l'urbanisme et de l'environnement.**
- 7) **Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Désignation d'un représentant.**
- 8) **Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles.**
- 9) **Groupe Transvision – Suivi des travaux.**
- 10) **Fête de la Saint-Jean-Baptiste les 23 et 24 juin 2022 – Coordination des activités à risque.**
- 11) **Règlement concernant un emprunt et une dépense pour l'achat d'une niveleuse – Avis de motion.**
- 12) **Projet de piscine intérieure collective du Haut-Saint-François – Positionnement.**

13) Période de questions.

14) Levée ou ajournement.

1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.

Le directeur général / greffier-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2022-06-8340

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Construction de trois surfaces de béton pour patinoires extérieures – Adjudication de contrat.

Résolution 2022-06-8341

CONSIDÉRANT que des demandes de soumissions sur invitation ont été faites pour la construction de trois surfaces de béton pour des patinoires extérieures;

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres, les soumissionnaires suivant ont déposé une offre :

| Soumissionnaires | Prix total (taxes applicables en sus) |
|---------------------------------|--|
| Comco Entrepreneurs en bâtiment | 880 330,00 \$ |
| Constructions Guy Sébas inc. | 594 000,00 \$ |
| Construction Groupe Prévost | 418 735,00 \$ |
| Excavation Steve Leblanc | 977 385,63 \$ |

CONSIDÉRANT QUE la Ville finance ce projet aux termes du *Règlement d'emprunt numéro 281-2021, modifié par le Règlement numéro 294-2022*, au montant de 460 513 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé du *Règlement d'emprunt numéro 281-2021* est daté du 27 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 294-2022 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 281-2021* vise à inclure la valeur des taxes provinciales et fédérales;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ces règlements par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est datée du 28 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation du budget autorisée à la suite de l'ouverture des soumissions le 15 juin dernier ne représente pas les coûts actuels du projet;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser les coûts et l'emprunt autorisés par le MAMH;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Travaux publics et du directeur général / greffier-trésorier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que la Ville n'octroie pas de contrat pour la construction de 3 surfaces de béton pour des patinoires extérieures selon l'appel d'offres publié le 26 mai 2022 au Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Achat d'une niveleuse – Adjudication de contrat.

Sujet reporté considérant l'analyse à effectuer par le Comité Voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Ressources humaines – Embauche de monsieur Étienne Gagnon-Desrosiers à titre de directeur de l'urbanisme et de l'environnement.

Résolution 2022-06-8342

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste de directeur(trice) de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des Ressources humaines;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton retienne les services de monsieur Étienne Gagnon-Desrosiers à titre de directeur de l'urbanisme et de l'environnement;

QUE monsieur Mario Gendron, maire, et monsieur Martin Tremblay, directeur général / greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton un contrat définissant ses conditions d'embauche et de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Désignation d'un représentant.

Résolution 2022-06-8343

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2021-2022 du ministère des Transports autorisée aux termes de la résolution numéro 2021-01-8084;

CONSIDÉRANT l'obtention d'une aide financière le 25 mai 2022 au montant de 6 432 \$ du ministère (dossier PAFFSR_20220127-58);

CONSIDÉRANT que cette somme vise l'installation d'afficheurs de vitesse aux entrées des villages composant la Ville de Cookshire-Eaton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le directeur des Travaux publics, monsieur Jean-Gabriel Lebel, à signer pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton la lettre d'engagement annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles.

Résolution 2022-06-8344

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les produits suivants dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins :

| Produit | Quantité (unité) |
|---|------------------|
| Bac 360L aéré avec couvercle standard avec aération brun | 30 |
| Bac 360L avec couvercle standard bleu | 30 |
| Bac 360L avec couvercle standard noir | 30 |
| Couvercle standard pour bac 360L bleu | 20 |

| | |
|--|----|
| Couvercle standard pour bac 360L noir | 20 |
| Couvercle standard pour bac 360L aéré brun | 20 |
| Roues 12" diamètre avec surface de roulement en caoutchouc | 40 |

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture des produits suivants dans les quantités nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2023 :

| Produit | Quantité (unité) |
|--|------------------|
| Bac 360L aéré avec couvercle standard avec aération brun | 30 |
| Bac 360L avec couvercle standard bleu | 30 |
| Bac 360L avec couvercle standard noir | 30 |
| Couvercle standard pour bac 360L bleu | 20 |
| Couvercle standard pour bac 360L noir | 20 |
| Couvercle standard pour bac 360L aéré brun | 20 |
| Roues 12" diamètre avec surface de roulement en caoutchouc | 40 |

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2023, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage fixé à 2 % du montant facturé avant taxes à chacun des participants;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Groupe Transvision – Suivi des travaux.

Résolution 2022-06-8345

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Groupe Transvision Cookshire pour la desserte de services de télécommunication sur le territoire;

CONSIDÉRANT les coûts au montant de 84 000 \$ déclarés par le demandeur afin de procéder aux travaux conformément aux autorisations municipales;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide au montant de 6 000 \$ aux termes de la résolution numéro 2022-05-8279;

CONSIDÉRANT le refus du demandeur et sa proposition de médiation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Alain Paquette et résolu de mandater la firme d'avocats et de notaires Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville de Cookshire-Eaton dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Fête de la Saint-Jean-Baptiste les 23 et 24 juin 2022 – Coordination des activités à risque.

Résolution 2022-06-8346

CONSIDÉRANT que la tenue d'activités pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste les 23 et 24 juin 2022 à Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de la Ville de Cookshire-Eaton est requise pour assurer l'organisation des activités et les risques afférents;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Alain Paquette et résolu de :

- autoriser la demande de couverture d'assurance de la Ville à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la tenue d'activités pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste les 23 et 24 juin 2022 à Cookshire-Eaton;
- transmettre copie des permis obtenu et copie des preuves d'assurance responsabilité des prestataires de services lors de ces activités à la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Règlement concernant un emprunt et une dépense pour l'achat d'une niveleuse – Avis de motion.

Reporté.

12) Projet de piscine intérieure collective du Haut-Saint-François – Positionnement.

Résolution 2022-06-8347

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

DE refuser la participation de la Ville de Cookshire-Eaton au projet de piscine intérieure collective du Haut-Saint-François soumis par la MRC du Haut-Saint-François le 15 juin dernier;

D'émettre un communiqué de presse afin d'informer la MRC, les municipalités et population du territoire de ce positionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Période de questions.

Aucune.

14) Levée ou ajournement.

Résolution 2022-06-8348

Proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée à 12 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / greffier-trésorier